Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212203202-20260409-DELIB05_26-DE



Département des Côtes d'Armor
Mairie de SAINT-NICODEME

N°05/2026

Séance du 09 avril 2026

Délibération 05/2026 : EFFACEMENT DE DETTES D'UN LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe que la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor a constaté la situation de surendettement de Mme Biangiforti Marie Sindie (16/06/1999) demeurant 18 voie Leuger Louis Marie Le Mener à Saint Nicodème (22160) et a prononcé la recevabilité de son dossier.
Le montant de cette dette s'élève à 1789.42 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'APPROUVER l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 1 789.42 euros, par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune,

- DE DIRE que cette dépense sera prévue au BP 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire de Saint-Nicodème,
Xavier CHAMPAGNE

MAIRIE DE SAINT-NICODEME (Côtes-d'Armor)